



BILAN D'ACTIVITÉ 2015



CONSEIL SUPÉRIEUR
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE





LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2015 a été pour le CSFPT une année de renouveau important. Tout d'abord le renouvellement des deux collèges à la suite des élections municipales et des élections syndicales.

Je suis heureux de constater l'implication immédiate et positive des élus dans les dossiers que le CSFPT a eu à examiner.

Car 2015 a aussi été une année de travaux nombreux et soutenus et d'examen de textes qui étaient attendus depuis longtemps par les agents concernés.

Ces réformes concernent d'abord les carrières : réforme du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, du concours d'administrateur territorial, de la carrière des cadres de santé, ou de la réforme de certains cadres d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels.

Mais portent aussi sur les conséquences des lois MAPTAM et NOTRE : le CSFPT a été amené à examiner les questions de mobilité, de NBI et la situation nouvelle faite à certains emplois fonctionnels des métropoles récemment créées.

Par ailleurs, la compétence d'auto saisine du Conseil a été poursuivie : les travaux sur la catégorie A, la filière animation, l'évaluation de la loi de 2007 relative à la formation des agents, la protection sociale complémentaire ont été approfondis, de telle sorte qu'ils puissent aboutir en 2016.

2015 a vu aussi se poursuivre les travaux du CCFP et de l'agenda social, avec, notamment, le projet « Parcours professionnel, carrières et rémunérations » sur lequel organisations syndicales et employeurs ont pu émettre un avis formel.

Enfin, dans le cadre du renouvellement des instances, le CSFPT a décidé d'élaborer, en auto saisine, un « Livre blanc de la fonction publique territoriale », dont l'ambition est de faire un état des lieux et d'envisager les perspectives et les priorités de réformes pour les années à venir. Nous pouvons en effet considérer que la fonction publique territoriale, du fait d'un contexte en pleine évolution, peut et doit, elle-même se projeter et déterminer quelques axes prioritaires d'évolution.

Tous mes remerciements vont aux élus et représentants des organisations syndicales qui s'engagent avec résolution dans les travaux du CSFPT en participant aux formations spécialisées et aux séances plénières, c'est grâce à eux que le dialogue social est une réalité quotidienne et que les évolutions souhaitées peuvent se réaliser.

Ma gratitude va enfin aux agents de la DGCL et du CSFPT qui, avec discrétion et rigueur, font en sorte que le dialogue social s'organise dans la continuité et l'efficacité dont nous bénéficions tous.

Philippe Laurent,
maire de Sceaux

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : COMPOSITION ET RÔLE

UNE INSTITUTION PARITAIRE ÉPRISE DE DIALOGUE SOCIAL

Institué par la loi fondatrice de la fonction publique territoriale du 26 janvier 1984, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) est l'instance paritaire de consultation nationale de la fonction publique territoriale (FPT).

Contribuant à garantir l'unité de la FPT, il permet d'organiser le dialogue entre les représentants des élus locaux d'une part, et des fonctionnaires territoriaux représentés par les organisations syndicales d'autre part.

Il assure ainsi la concertation nécessaire au suivi des textes législatifs et réglementaires concernant la FPT.

Vingt élus locaux représentent les maires, les présidents de Conseil général et de Conseil régional élus par leurs pairs et vingt représentants des organisations syndicales sont désignés par celles-ci sur la base de la représentativité résultant des élections professionnelles.

Pour assurer les missions qui lui sont confiées, le CSFPT dispose d'une équipe composée de huit personnes mises à disposition par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), conformément à l'article 11 de la loi et du concours de la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

UNE ANNÉE DE RENOUVELLEMENT

L'année 2015 a été l'année du renouvellement des membres de cette instance, suite aux élections municipales et professionnelles de 2014.

Le CSFPT est présidé par Philippe LAURENT, maire de Sceaux.

Le CSFPT est composé de 20 représentants des collectivités territoriales, ainsi répartis :

- **7 représentants des communes de moins de 20 000 habitants,**
- **7 représentants des communes de 20 000 habitants et plus,**
- **4 représentants des départements,**
- **2 représentants des régions,**

et de 20 représentants des organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux, selon la répartition suivante :

- | | |
|----------|------------------|
| • CGT | 7 membres |
| • CFDT | 5 membres |
| • FO | 4 membres |
| • UNSA | 2 membres |
| • FA-FPT | 2 membres |

Un Bureau et cinq formations spécialisées, également paritaires, complètent l'organisation institutionnelle du CSFPT.

Ce renouvellement a été aussi l'occasion de revoir le règlement intérieur du CSFPT.



LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

UNE INSTITUTION AUX RÔLES MULTIPLES

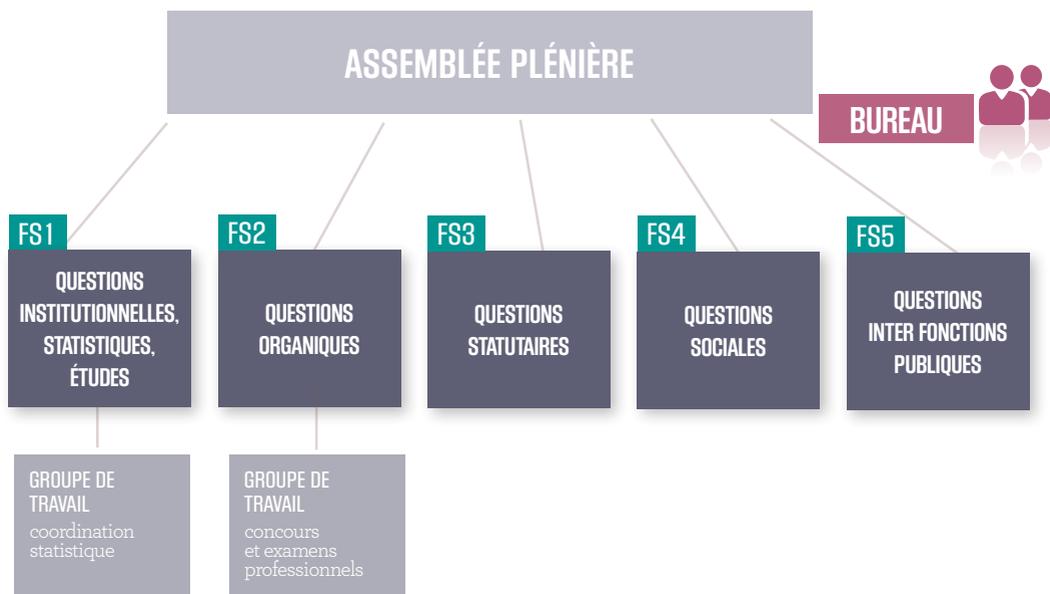
Outre son pouvoir de proposition et son rôle consultatif, le CSFPT peut procéder à toutes études sur l'organisation et le perfectionnement de la gestion du personnel des administrations territoriales.

A cet effet, le CNFPT ainsi que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de lui fournir les documents, statistiques et renseignements qu'il demande dans

le cadre des travaux qu'il conduit. C'est dans ce cadre que le CSFPT a procédé, depuis une dizaine d'années, à la réalisation d'une trentaine de documents dont la liste figure à la fin de cette brochure.

Le CSFPT, depuis sa création en 1984, se réunit régulièrement pour émettre un avis sur les textes qui lui sont soumis et pour effectuer un important travail en autosaisine.

Le conseil supérieur se réunit au moins quatre fois par an à l'initiative de son président.



L'ACTIVITÉ DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2015 : UN DÉMARRAGE TONIQUE POUR LES NOUVEAUX MEMBRES

L'année 2015 a été marquée par plus de soixante-dix réunions, organisées soit à l'initiative directe du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), soit par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) ou encore la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP).

8 séances plénières – dont celle d'installation des nouveaux membres, en mars - et 10 réunions du Bureau se sont tenues sur l'année civile et les formations spécialisées se sont réunies à plus de 30 reprises, soit pour statuer sur les projets de textes officiels présentés par le Gouvernement, soit sur des sujets en auto-saisine (développés dans le cadre de chaque formation spécialisée, voir plus loin). A noter que, cette année, toutes les séances plénières ont pu se tenir, le quorum étant chaque fois atteint.

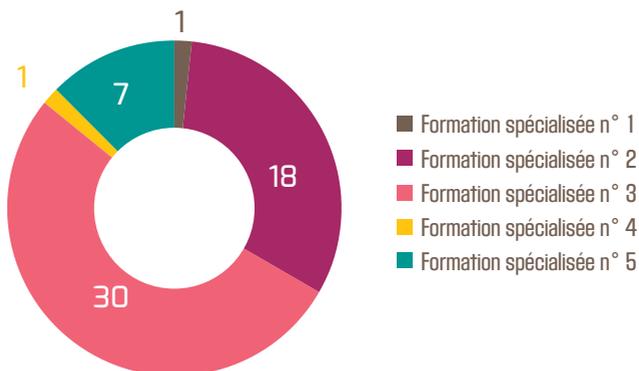
Des groupes de travail, qu'ils soient permanents (groupe concours) ou éphémères, se sont également réunis à de multiples reprises

cette année. Ils ont porté, notamment, sur la révision du règlement intérieur du CSFPT, sur les cadres de santé, les élections professionnelles ou les commissions consultatives paritaires.

Ainsi, ce sont près d'une vingtaine de réunions qui se sont tenues tout au long de l'année dans le cadre de ces groupes de travail, sans compter celles organisées par la DGAFP dans le cadre de « l'agenda social », dispositif mis en place depuis la rentrée 2012, notamment concernant la préparation du projet de décret très attendu sur le télétravail dans la fonction publique.

Quant aux textes soumis pour avis au Conseil supérieur, ils ont porté sur des domaines variés parmi lesquels il faut noter l'examen de textes relatifs à la filière médico-sociale, à la réforme des concours d'administrateur, à la scission du cadre d'emplois des ingénieurs, à la mise en œuvre des métropoles ou encore aux sapeurs-pompiers.

RÉPARTITION PAR FORMATION SPÉCIALISÉE DES TEXTES ÉTUDIÉS
PAR LE CSFPT EN 2015



L'ACTIVITÉ DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2015 :

LE PROJET DE « LIVRE BLANC DE LA FPT », GRAND CHANTIER DE L'ANNEE

Lors de son discours inaugural du second mandat, le président Philippe LAURENT a présenté aux nouveaux membres du Conseil supérieur, ainsi qu'à la presse présente, un projet inédit, celui de rédiger un « Livre Blanc de la fonction publique territoriale ».

Ce document - qui vise à la fois à dresser un bilan des thématiques soulevées et des préconisations formulées ces dernières années, mais également à fixer des axes de travail pour l'avenir de la territoriale - est envisagé comme un travail collectif et essentiellement paritaire, associant l'ensemble des membres du Conseil supérieur.

À partir de différents documents, et notamment les rapports élaborés par le Conseil supérieur - dont la liste exhaustive figure à la fin de cette brochure - il s'agit de pointer les grands enjeux de la fonction publique territoriale, qu'ils soient actuels ou annoncés dans un proche avenir du fait, notamment, des réformes de l'organisation territoriale en France, du développement des métropoles, de la mise en place des nouvelles régions...

Il s'agit par conséquent d'une démarche inédite de la part des membres du Conseil supérieur et le fruit de ces travaux - engagés depuis le printemps dernier - est annoncé pour la première partie de l'année 2016.

RÉPARTITION PAR NATURE DES TEXTES ÉTUDIÉS
PAR LE CSFPT EN 2015



LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES : COMPÉTENCES

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a en charge la gestion des dossiers relatifs au personnel des collectivités locales. Il se réunit en formation plénière plusieurs fois par an (huit fois pour l'année 2015) et comprend un bureau (qui arrête l'ordre du jour des séances plénières) ainsi que 5 formations spécialisées, qui préparent le travail des séances plénières. **Les attributions des formations spécialisées sont définies ainsi qu'il suit :**

FORMATION SPÉCIALISÉE N° 1

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, STATISTIQUES ET ÉTUDES

Présidée par **M. Jean-Pierre BOUQUET**, maire de Vitry-le-François (Marne)

- Études sur la gestion du personnel des administrations territoriales,
- Observatoire de l'emploi public territorial : statistiques,
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
- Études et propositions pour développer le partenariat avec les associations d'élus : AMF, ADF, ARF et autres,
- Propositions pour développer les relations avec les partenaires internationaux,
- Communication et publications du Conseil supérieur,
- Évolution de la décentralisation.

Le président de la formation spécialisée n°1 préside également le **groupe de coordination des statistiques sur les ressources humaines des collectivités locales** qui regroupe des organismes producteurs de statistiques ou contribuant au recueil des données. Il comprend des représentants de l'INSEE, de la DGCL, de la DGAFP, de la CNRACL, de l'IRCANTEC, du CNFPT, de la FNCDG, des Centres de gestion ainsi que le Département Études et Statistiques Locales assurant le support technique du groupe de travail.

FORMATION SPÉCIALISÉE N° 2

QUESTIONS ORGANIQUES

Présidée par **M. Didier PIROT** - FO -

- Gestion du fonctionnaire : recrutement, positions, droits et obligations,
- Formation initiale, continue, professionnelle, diplômante : besoins, contenus, perspectives,
- Organes de gestion de la FPT : CNFPT, centres de gestion,
- Gestion des agents : CAP, CT, discipline,
- Mobilité externe et interne.

Le président de la formation spécialisée n°2 préside également le **groupe de travail sur le réaménagement des règles relatives aux concours et aux mécanismes de recrutement dans la fonction publique territoriale** composé notamment d'organismes de concours et dont le but est d'œuvrer à l'évolution des modalités d'accès et d'organisation des concours territoriaux, tant pour ce qui concerne le public visé que le contenu des épreuves. Il comprend des représentants de la DGCL, du CNFPT, des Centres de gestion et d'associations d'élus.





FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 3

QUESTIONS STATUTAIRES

Présidée par **M. Jésus DE CARLOS** - CGT

- Statuts particuliers,
- Traitement et accessoires : régime indemnitaire et nouvelle bonification indiciaire,
- Dispositions propres aux fonctionnaires à temps non complet,
- Dispositions concernant les agents non titulaires,
- Titularisation des personnels non titulaires.

FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 4

QUESTIONS SOCIALES

Présidée par **M. Daniel LEROY**, adjoint au maire de Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne)

- Information politique et représentation syndicale,
- Organisation des temps : temps partiel, congés, autres temps,
- Action sociale,
- Conditions de travail et amélioration du service public territorial,
- Régime de protection sociale et sanitaire du fonctionnaire (hygiène et sécurité, retraite, reclassement), médecine préventive et professionnelle,
- CNRACL et IRCANTEC.

FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 5

QUESTIONS INTER FONCTIONS PUBLIQUES

Présidée par **M. Bruno COLLIGNON** - FA - FPT

- Parité, comparabilité entre fonctions publiques, coordination statutaire,
- Identité territoriale,
- Questions européennes ; cohérence européenne du service public universel,
- Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.



Jean-Pierre BOUQUET

Président de la formation spécialisée n° 1,
Maire de Vitry-le-François (Marne)

UN TRAVAIL COLLABORATIF AVEC L'ENSEMBLE DES AUTRES FORMATIONS SPÉCIALISÉES : LE LIVRE BLANC DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le « Livre blanc de la fonction publique territoriale » à l'initiative du Président Philippe Laurent, cet outil prospectif et de bilan partagé sur la fonction publique territoriale a été mis en chantier cette année. Depuis le mois de septembre, la formation spécialisée n° 1 s'associe avec la formation spécialisée n° 5 pour faciliter en amont, les travaux de chacune des autres formations qui auront à présenter les propositions et les priorités adoptées par le CSFPT, dans le cadre de cette réflexion collective. Au cours du quatrième trimestre, ces deux formations spécialisées se sont réunies à trois reprises. Leurs membres ont proposé et fait valider par l'ensemble des membres du CSFPT un cadre de travail et un calendrier.

UN PROGRAMME DANS LA CONTINUITÉ DES TRAVAUX PRÉCÉDENTS

La formation spécialisée a adopté un programme de travail en septembre 2015, qui prévoit notamment une mise à jour des rapports antérieurs « Etat des lieux des effectifs de la fonction publique territoriale » (février 2013) et « Données sur les effectifs des personnels dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires » (juillet 2014). La question de la mutualisation des personnels dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale a été également inscrite à l'ordre du jour des travaux de la FS1.

UNE VEILLE CONJOINTE SUR LA CONNAISSANCE STATISTIQUE DANS LE CADRE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE N°2 DU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE (CCFP)

Durant l'année 2015, les membres de cette formation spécialisée ont participé à l'ensemble des travaux du CCFP dont l'ordre du jour était le suivant :

- Perception des agents sur leur salaire et l'attractivité des concours dans la fonction publique (novembre 2015).
- Faits et chiffres dans la fonction publique (septembre 2015).
- Actualisation des statistiques sur les retraites (avril 2015).

CONTRIBUTION DU CSFPT À L'AMÉLIORATION DES DONNÉES STATISTIQUES SUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le 5 mai 2015, la FS1 a examiné le projet d'arrêté fixant la liste des indicateurs contenus dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu par l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (arrêté « bilan social »). Mise à jour tous les deux ans, cette maquette a fait l'objet de plusieurs amendements dont certains ont recueilli un avis favorable du gouvernement représenté par la DGCL.





Didier PIROT

Président de la formation spécialisée n° 2,
membre de Force Ouvrière

UNE ACTIVITÉ SOUTENUE EN CETTE ANNÉE DE RENOUVELLEMENT

2015 aura été l'année de la mise en place des nouveaux membres du CSFPT et, par voie de conséquence, de ceux de la formation spécialisée n°2, instance au sein de laquelle tant les représentants des élus locaux que ceux des organisations syndicales ont à cœur de mener à bien les tâches qui leur incombent.

La formation spécialisée n°2 s'est réunie à 8 reprises tout au long de l'année 2015, soit un rythme assez soutenu, justifié par une production réglementaire intense - sept textes à l'ordre du jour de la seule réunion de décembre - et par un travail en autosaisine d'importance.

Ces textes ont porté sur des domaines aussi variés que la formation d'intégration, le recrutement dans la fonction publique territoriale ou encore sur des aspects institutionnels. C'est également la formation spécialisée n°2 qui a travaillé à l'actualisation du règlement intérieur de l'institution.

Au total, ce sont 18 textes qui auront été examinés par la formation spécialisée n°2, soit un nombre nettement supérieur à celui de l'année précédente.

UNE IMPLICATION FORTE SUR LA FORMATION DES AGENTS PUBLICS TERRITORIAUX

La formation spécialisée n°2 a proposé au bureau du CSFPT, au début de l'année 2015, une programmation de travail en autosaisine ambitieuse. Il a été convenu de mettre l'accent, dans un premier temps, sur la formation professionnelle des agents publics territoriaux afin, d'une part, de dresser un bilan de la mise en place du chapitre 1er de la loi du 19 février 2007 qui avait considérablement réformé ce domaine ; d'autre part, il s'agit de tracer des pistes de réflexion pour l'avenir, afin que les agents soient mieux formés, de façon continue sur l'ensemble de leur carrière, avec des outils plus adaptés et surtout mieux connus de ces agents. A ce titre, l'information des agents sur la formation s'avère essentielle afin qu'ils soient pleinement acteurs de leur carrière.

Par ailleurs, du fait du projet de « Livre Blanc de la FPT », annoncé par le président Philippe Laurent au début de son second mandat, les membres de la formation spécialisée n°2 sont amenés à étudier les thématiques de ce futur document relevant des attributions de cette formation spécialisée.

Enfin, les membres de la formation spécialisée n°2 ont également participé aux réflexions du groupe de travail sur les concours, qui s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année et dont les réflexions ont notamment porté sur la révision des épreuves des concours d'administrateur territorial et la définition de celles des concours d'ingénieur en chef territorial.



Jésus DE CARLOS

Président de la formation spécialisée n°3,
membre de la Confédération Générale
du Travail

L'activité de la FS3 en 2015, année de renouvellement des membres du CSFPT et donc de la FS3 a été soutenue. En effet, elle s'est réunie 7 fois et a examiné trois fois plus de textes que l'année précédente. Elle a également travaillé sur des dossiers en auto saisine ou participé à des groupes de travail au sein du CSFPT, du CCFP (Conseil commun de la fonction publique) ou dans le cadre de l'agenda social.

L'EXAMEN DE TEXTES PORTANT PRINCIPALEMENT SUR LES CARRIÈRES DE PLUSIEURS FILIÈRES

30 projets de décrets ont été examinés : ils concernaient la filière médico-sociale (cadres territoriaux de santé paramédicaux par 2 fois), les sapeurs-pompiers et infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels, les ingénieurs et ingénieurs en chef territoriaux (par 2 fois), certains emplois fonctionnels de direction (métropole de Lyon, métropole du Grand Paris, métropole d'Aix-Marseille-Provence).

Les autres projets de décrets traitaient de l'indemnité de mobilité, de la NBI de certains emplois fonctionnels et des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des agents non titulaires de la FPT et des conventions de mise à disposition des fonctionnaires ou des agents non titulaires territoriaux auprès des personnes participants aux maisons de services au public ou qui les gèrent.

LA PRÉPARATION DE DEUX RAPPORTS EN AUTO SAISINE

Le groupe de travail coprésidé par les Présidents de la FS3 et de la FS4 sur la catégorie A s'est réuni au cours du second semestre à deux reprises, ces séances ont permis de compléter le travail déjà engagé en 2014 et d'effectuer des auditions.

L'auto saisine sur la filière animation a également été réamorcée en décembre 2015.

L'objectif de ces deux auto saisines est d'aboutir à des rapports de la FS3 début 2016.

UNE PARTICIPATION ACTIVE AU SEIN DES GROUPES DE TRAVAIL

Les membres de la FS3 ont participé à deux groupes de travail organisés par la DGCL, sur les cadres de santé ayant débouché sur une nouvelle version des projets de décrets relatifs aux cadres territoriaux de santé paramédicaux présentés en Plénière.

Par ailleurs, de nombreuses réunions ont eu lieu dans le cadre de l'agenda social (Parcours professionnels, carrières et rémunérations - PPCR, puis avenir de la fonction publique) et de la formation spécialisée numéro 1 du CCFP (Conseil commun de la fonction publique) traitant des projets de loi, d'ordonnance ou de décret ayant un objet commun aux trois fonctions publiques. Enfin, les membres de la FS3 ont été amenés à travailler sur les fiches élaborées dans le cadre du « livre blanc » de la FPT et relevant de leur compétence.





Daniel LEROY

Président de la formation spécialisée n°4,
Maire adjoint de Moussy-le-Neuf
(Seine-et-Marne)

En 2015, la formation spécialisée en charge des questions sociales a accueilli des nouveaux membres tant dans le collège des représentants des organisations syndicales que dans celui des employeurs territoriaux. Les nouveaux élus ont pu prendre la mesure du large périmètre de cette formation spécialisée, qui s'est réunie à 6 reprises ; elle a travaillé dans le cadre de l'auto saisine sur la protection sociale complémentaire (PSC), le cumul emploi-retraite et dans le cadre réglementaire.

Par ailleurs, il en a été de même pour les travaux menés au sein de la FS4 du Conseil commun, renforcée par la mise en place de 4 groupes de travail dédiés.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - CUMUL EMPLOI RETRAITE - SUIVI MÉDICAL POST PROFESSIONNEL

La phase exploratoire de l'étude portant sur la PSC a permis d'obtenir des données via les volets qualitatifs de l'enquête conduite auprès de différentes collectivités. Cette étude menée en toute indépendance a pour objectif d'établir un état des lieux et d'émettre des préconisations. Par ailleurs, une présentation de l'étude portant sur le cumul emploi retraite a été effectuée. Elle a permis d'observer un contexte en forte évolution et d'appréhender les effets des réformes sur les comportements, les adaptations générées.

Un projet de décret a été étudié instituant un suivi médical post-professionnel destiné aux agents territoriaux exposés, dans le cadre de leur activité professionnelle, à une substance cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR). Ce texte a obtenu un avis favorable à l'unanimité des deux collègues.

TRAVAUX RÉALISÉS EN INTER-FORMATIONS SPÉCIALISÉES

Le groupe de travail coprésidé par les Présidents de la FS3 et de la FS4 sur la catégorie A s'est réuni au cours du second semestre à deux reprises, ces séances ont permis de compléter le travail déjà engagé en 2014 et d'effectuer des auditions.

« CONDITIONS DE TRAVAIL, HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL » DU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE

4 réunions de cette formation spécialisée commune aux trois versants de la fonction publique se sont tenues en 2015. Un bilan des travaux de la FS4 du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale pour la période « 2011-2014 » y a été présenté. Parmi les travaux de cette instance, figure en particulier la validation de la circulaire sur la prévention du risque d'exposition à l'amiante dans la fonction publique. Par ailleurs, en complément de ces séances, 4 groupes de travail dédiés ont été organisés sur la santé, la sécurité au travail.

LE COMITÉ DE SUIVI DE L'ACCORD-CADRE RELATIF À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Participation active au comité de suivi de cet accord dont le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale est signataire.



Bruno COLLIGNON

Président de la formation spécialisée n°5,
membre de la Fédération Autonome de la FPT

LES ENJEUX DE LA LOI NOTRE

La FS5 s'est réunie 5 fois en 2015 sur des projets de textes relatifs à la mise en œuvre des lois MAPTAM et NOTRe : notamment les textes relatifs aux conditions de décentralisation des CREPS et de la gestion des fonds européens.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation et de la rédaction du projet de « Livre Blanc de la FPT », le comité de pilotage de ce projet a demandé à la FS 1 et à la FS 5 de suivre et de coordonner les travaux en préparant notamment les fiches techniques sur les thèmes retenus par le comité de pilotage.

ÉLABORATION DU « LIVRE BLANC »

Les deux formations spécialisées se réunissent donc depuis juillet 2015, avec la charge d'organiser le travail entre les formations spécialisées en raison de la transversalité du projet.

Le « Livre Blanc de la FPT » ayant pour principal objectif de réfléchir et de tenter de préfigurer les perspectives d'avenir de la FPT, il devra aborder des thèmes qui touchent toutes les compétences des formations spécialisées.

À ce titre, six réunions communes des FS 1 et FS5 ont eu lieu.

Enfin, un comité de pilotage associant les employeurs et représentants des salariés s'est constitué afin de valider chaque étape de la réflexion et de la rédaction du livre blanc.



LE COLLEGE DES EMPLOYEURS ADOPTE UNE POSITION CLAIRE SUR LE PROJET « PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES ET REMUNERATIONS (PPCR) »

PARTICIPATION AU CONSEIL COMMUN (CCFP) ET À L'AGENDA SOCIAL

Pour le collège des employeurs territoriaux, l'année 2015 a été dominée par les réunions relatives au projet « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » initié par la Ministre de la fonction publique.

Ces réunions ont permis de cerner l'ensemble des enjeux et conséquences de ce texte et de fournir une base à la prise de position formelle que le Président a adressé à la Ministre au mois de septembre.

Le collège des employeurs territoriaux - institué par la loi de février 2007 - s'est réuni à trois reprises cette année et est consulté chaque fois que cette procédure est rendue nécessaire par les mesures envisagées au plan gouvernemental et ayant des répercussions sur la carrière, le statut, l'action sociale et les conditions de travail des agents territoriaux.



LES PRINCIPAUX RAPPORTS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

1. « **Les diplômés de la vie (REP et VAE)** »
rapporteur : Henri Jacot - 2003
2. « **Réussir la mutation de la FPT – 20 ans après sa création** »
rapporteur : Henri Jacot - 2004
3. « **Rapport d'orientation sur le droit syndical** »
rapporteur : Daniel Leroy - 2004
4. « **Seuils et quotas** »
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2004
5. « **Enjeux et défis de la formation professionnelle dans la FPT** »
rapporteur : Serge Becuwe - 2004
6. « **Pour une observation paritaire de l'emploi public territorial** »
rapporteur : Henri Jacot - 2004
7. « **Vers une modernisation des examens professionnels de la FPT** »
rapporteur : Serge Becuwe - 2005
8. « **Les filières sociale, médico-sociale, médico-technique** »
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2005
9. « **Liberté inégalité fraternité** »
rapporteur : Évelyne Boscheron - 2005
10. « **Assistants maternels, assistants familiaux : évoluer pour préparer l'avenir** »
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2006
11. « **L'action sociale dans la FPT** »
rapporteur : Daniel Leroy - 2006
12. « **La reconnaissance de l'expérience professionnelle dans la FPT** »
rapporteur : Serge Becuwe - 2007
13. « **Étude sur le dialogue social dans la FPT** »
réalisée par les élèves administrateurs de l'INET (promotion Monod) - 2007
14. « **Pour une vision coordonnée de l'emploi et de la formation de la FPT** »
rapporteur : Henri Jacot - 2007
15. « **Filière culturelle** »
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008
16. « **Commission départementale de réforme** »
rapporteur : Daniel Leroy - 2008



17. « **Propositions de correctifs à apporter statutairement pour les catégories C** »
rapporteur : Jean-Claude Lenay – 2008
18. « **Nouvelle bonification indiciaire (NBI)** »
rapporteur : Jean-Claude Lenay – 2008
19. « **Quels cadres dirigeants** »
rapporteur : Philippe Laurent – groupe cadres dirigeants – 2009
20. « **La filière sportive** »
rapporteurs : Isabelle Belotti et Jean-Claude Lenay – 2009
21. « **La filière sapeurs pompiers** »
rapporteur : Jean-Claude Lenay – 2009
22. « **Concours et examens professionnels de la FPT – bilan et perspectives** »
rapporteur : Isabelle Belotti – 2010
23. « **La précarité dans la fonction publique territoriale** »
rapporteurs: Françoise Descamps-Crosnier et Claude Michel, groupe de travail «précarité» - 2011
24. « **Impacts de la réforme territoriale sur les agents** »
réalisée par huit élèves administrateurs de l'inet sous l'égide du CSFPT – 2012
25. « **Mise en œuvre pragmatique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la FPT** »
réalisée par des élèves en formation continue à l'institut d'études politiques de paris - 2012
26. « **La filière police municipale** »
rapporteurs : Claude Michel et Didier Pirot – 2012
27. « **L'état des lieux des effectifs de la fonction publique territoriale** »
rapporteur : Jean-Pierre Bouquet – 2013
28. « **Médecins territoriaux** »
rapporteurs : Claude Michel, Daniel Leroy et Didier Pirot - 2013
29. « **L'apprentissage en alternance dans les collectivités locales** »
rapporteur : Didier Pirot - 2013
30. « **Les effets des lois de février 2007 sur l'accès à l'action sociale dans la FPT** » rapporteur : Daniel Leroy – 2014
31. « **Mayotte : les oubliés de la République** »
rapporteur : Bruno Collignon – 2014
32. « **La réforme des rythmes scolaires** »
rapporteurs : Didier Pirot et Jean-Claude Haignon- 2014

L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS RELATIVES AU
CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
ET À SES TRAVAUX SONT CONSULTABLES
SUR LE SITE

WWW.CSFPT.ORG



Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau - 75800 PARIS Cedex 08
01 53 43 84 10

Contact : Martial MEURICE-TERNUS - martial.meurice-ternus@csfpt.org